

Recommandations de l'OFSP pour les diverses « zones de radon »

		Risque radon élevé (Région à concentrations accrues de radon)	Risque radon moyen	Risque radon léger
Bâtiments existants	Utilisation traditionnelle des locaux d'habitation et de séjour	- Mesure de radon nécessaire	- Mesure de radon recommandée	- Mesure de radon envisageable
	Transformation de caves en locaux d'habitation et de séjour	- Mesure de radon nécessaire dans les locaux concernés avant élaboration des plans - Réaliser les mesures d'assainissements, si nécessaire* - Mesure de radon nécessaire après réalisation	- Mesure de radon recommandée dans les locaux concernés avant élaboration des plans - Réaliser les mesures d'assainissements, si nécessaire* - Mesure de radon recommandée après réalisation	- Mesure de radon envisageable dans les locaux concernés avant élaboration des plans - Réaliser les mesures d'assainissements, si nécessaire* - Mesure de radon envisageable après réalisation
	Rénovation importante de locaux d'habitation et de séjour	- Mesure de radon nécessaire avant travaux de rénovation - Réaliser les mesures d'assainissements, si nécessaire* - Mesure de radon nécessaire après assainissement	- Mesure de radon recommandée avant rénovation - Réaliser les mesures d'assainissements, si nécessaire* - Mesure de radon recommandée après assainissement	- Mesure de radon envisageable avant rénovation - Réaliser les mesures d'assainissements, si nécessaire* - Mesure de radon envisageable après assainissement
	Changement de propriétaire de biens immobiliers	- Mesure de radon nécessaire avant ou après changement de propriétaire - Article sur le radon nécessaire dans le contrat de changement de propriétaire.	- Mesure de radon recommandée avant ou après changement de propriétaire - Article sur le radon recommandé dans le contrat de changement de propriétaire.	- Mesure de radon envisageable avant ou après changement de propriétaire
Nouvelles constructions	Planification et exécution	- Etat de la technique et mesures de construction préventives. - SIA-180 ch. 3.1.4. ** - Recommandation : dalle en béton d'un seul tenant avec tuyau perforé sous la dalle de fondation, avec possibilité de raccordement pour une éventuelle mise en dépression du sol - Mesure de contrôle après achèvement	- Etat de la technique - SIA-180 chiffre 3.1.4. **	- Etat de la technique

Ces recommandations s'appliquent surtout aux maisons individuelles, fermes, petites maisons collectives (jusqu'à 3 étages), crèches et écoles.

* Mesures selon "Radon: Guide technique" 311.347f. Ce document peut être consulté sous forme de fichier pdf sous www.ch-radon.ch

** Norme SIA 180 Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments, chiffre 3.1.4.3:

L'isolation entre la zone d'habitation et la cave ou le grenier doit être effectuée avec un soin particulier dans les régions à concentrations élevées de radon